

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande d'**ELECTRABEL s.a., boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 BRUXELLES**

L'arrêt du Conseil d'État du 19 février 2016 n° 233.871 annule l'arrêté ministériel du 28 février 2014 accordant à la **S.A. ELECTRABEL**, boulevard Simon Bolivar n° 34 à 1000 BRUXELLES, un permis unique visant à construire et exploiter un parc de 12 éoliennes dans un établissement situé Route Provinciale à 6567 MERBES-LE-CHÂTEAU, sur le territoire des communes de LOBBES et MERBES-LE-CHÂTEAU.

Afin de rencontrer les griefs mis en évidence dans l'arrêt du Conseil d'État, le promoteur a mandaté le bureau d'étude d'incidences CSD Ingénieurs pour apporter des informations complémentaires.

Afin de respecter le décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement, ce complément d'étude d'incidences sur l'environnement, relatif à la demande visant à construire et exploiter douze éoliennes, des transformateurs et une cabine de tête, est soumis à la procédure d'enquête publique.

Situation du projet: Communes de Lobbes et de Merbes-Le-Château, au lieu-dit Grand Fayi (Fayt), à l'est de la N55
Le projet nécessite l'intervention du fonctionnaire délégué sur une demande de dérogation prévue aux articles 114 et 127 du C.W.A.T.U.P.E. : Le projet s'écarte de la destination de la zone agricole au plan de secteur

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à l'Administration communale du **30 mars 2016 jusqu'au 29 avril 2016**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
24 mars 2016	30 mars 2016	Hôtel de Ville Grand Place 7130 BINCHE Le 29 avril à 11 h	Administration communale de Binche Service urbanisme 14 rue Saint Paul, 7130 Binche

Le complément d'étude d'incidences peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 8h30 à 12 h et de 13 heures à 20h. **Personne de contact : Mathias Pirrera au 064/230565**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Electrabel s.a, Monsieur Stéphane Finet (02/382.27.14), Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles
- du conseiller en environnement ou à défaut de l'agent communal délégué à cet effet
- du service du fonctionnaire technique compétent sur recours : M. Dacos Pierre, SPW-DGO3-DPA- Cellule Recours - avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes, téléphone : 081/ 33 61 25 ;
- du service du fonctionnaire délégué compétent sur recours : M. BALTHASART Jean-Serge -SPW-DGO4, Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture - rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes, téléphone : 081/ 33 25 20.

Le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire est compétent pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

A Binche, le 24 mars 2016

Pour le Collège

G. SOMERS
Directeur Général ff

L. DEVIN
Bourgmestre